



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### Préambule

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Enfin, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 impose aux collectivités et établissements publics, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Le rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2025.

### Missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi ainsi que par les élus locaux.

Son organisation, son fonctionnement et ses compétences sont régis par le Code de la famille et de l'Action Sociale. Il est administré par un Conseil d'Administration et dispose d'une autonomie financière, c'est-à-dire d'un budget propre.

Le champ de compétences d'un CCAS répond à trois principes :

- ✓ Intervention dans le domaine de l'Action Sociale
- ✓ Aide réservée aux habitants de la commune
- ✓ Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, Caisse d'Allocation Familiales...) et privées (associations et organismes divers). Il est de ce fait l'institution locale de l'Action Sociale par excellence.

Au titre des missions obligatoires, on retrouve :

- L'accueil de proximité, l'orientation du public ainsi que l'accès aux droits
- La conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux
- La gestion du fichier des personnes vulnérables (Plan Canicule et COVID)
- L'élection de domicile pour les personnes sans domicile stable
- L'aide sociale légale en faveur des personnes âgées de 60 ans et + et des personnes en situation de handicap
- L'action générale de prévention et de développement social

S'agissant des missions facultatives, le CCAS de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche intervient dans de nombreux domaines :

- **Actions de lutte contre la précarité :**
  - L'aide alimentaire (accès à l'épicerie sociale intercommunale)
  - Les prestations financières (secours)
  - Le dispositif de Tarification Solidaire des Transports
- **Accès au logement :**
  - Logements locatifs sociaux
  - Logements communaux d'urgence
- **Animation et lien social :**
  - Dispositif Sortir
  - Frais d'animation résidence Helena
  - Transport à la demande (minibus)
  - Repas annuel des aînés (74 ans et +)
  - Animations en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap : Partenariat avec le Clic Alli'âges
  - Subventions aux associations ayant un caractère social et communal
  - Sorties culturelles ouvertes à tous
  - Voyage ANCV Seniors en vacances
  - Barbecue avec la résidence Helena
  - Jardins du Pâtis Doux
- **Actions en faveur de l'égalité Femme/Homme:**
  - Intervention du CDIFF auprès des élèves de CM2 sur les stéréotypes de genre
  - Stage d'auto défense auprès du public adolescent et adulte
  - Intervention de sensibilisation auprès des associations castelnodaises sous forme de mini-films suivie d'un débat
- **Actions de sensibilisation aux violences intrafamiliales**
  - Intervention sur le marché dominical
  - Distribution de flyers dans les grandes surfaces de la commune
  - Affichage des violentomètres aux abribus

## Contexte Local

Pour rappel, les données sociodémographiques de Noyal-Châtillon-sur-Seiche sont les suivantes :

- La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 8084 habitants (2147 en 1968, 5635 en 1999, 5995 en 2009, 7713 en 2024)
- Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 17% de la population (moyenne nationale : 20%)
- Les jeunes de – de 18 ans représentent 21% de la population
- Nombre de logements sociaux en 2024 : 681 (260 en 2009, 549 en 2015)

## Exécution budgétaire 2024

### Analyse de la section de fonctionnement

**Recettes :**

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 103 288,03 € contre 102 464,85 € initialement prévues soit un taux de réalisation des recettes en 2024 de **100,80%**.

En 2024, 48,41 % du financement est assuré par la subvention communale et 20,85 % par l'excédent.

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Recettes réelles 2021 (en €)	Recettes réelles 2022 (en €)	Recettes réelles 2023 (en €)	Recettes réelles 2024 (en €)
70	<b>Produits des services, domaines &amp; ventes diverses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concessions funéraires</li> <li>• Remboursement de frais par autres redevables... (minibus, tickets cinéma, voyage seniors, Aquatonic)</li> <li>• Cotisations animation par les locataires Helena</li> <li>• Appel à projet action aide aux aidants</li> </ul>	21 163,13	25 823,61	26 028,33	29 177,32
74	<b>Dotations &amp; participations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention d'équilibre de la commune</li> </ul>	62 000	45 000	45 000	50 000
75	<b>Autres produits de gestion courante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenus des immeubles (cotisation parcelle jardins partagés, loyers baux ruraux)</li> </ul>	2 544,34	2 498,17	2 436,53	2 578,07
77	<b>Produits exceptionnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dons</li> <li>• Revente du minibus à la commune</li> </ul>	235	15 249		
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (avant excédent)</b>		<b>85 942,47</b>	<b>88 570,78</b>	<b>73 464,86</b>	<b>81 755,39</b>
002	<i>Pour info : Excédent antérieur reporté</i>	10 320,93	38 017,67	37 746,15	21 532,64
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>96 263,40</b>	<b>126 588,45</b>	<b>111 211,01</b>	<b>103 288,03</b>

### Dépenses :

Le budget de fonctionnement 2024 en dépenses affiche un taux de réalisation de **91,25 %** à 93 495,58 € réalisées pour 102 464 € de crédits inscrits au budget.

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Dépenses Réelles 2021 (en €)	Dépenses Réelles 2022 (en €)	Dépenses Réelles 2023 (en €)	Dépenses Réelles 2024 (en €)
011 – Charges à caractère général	<b>60- Achats &amp; variations de stocks :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation Résidence Helena</li> <li>• Voyage ANCV seniors en vacances</li> <li>• Carburant minibus</li> </ul>	14 130,63	32 234,37	38 210,88	34 949,64
	<b>61- Autres charges externes - Services extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien minibus</li> </ul>	15 083,04	8 819,40	6 076,44	6 538,53

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation repas</li> <li>• Mise en place actions diverses</li> </ul>				
	<b>62- Autres charges externes – Autres services extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de transport voyage ANCV seniors</li> <li>• Traiteur repas des aînés</li> <li>• Repas des bénévoles</li> </ul>	1 709,29	5 416,61	14 557,27	15 481,34
	<b>63- Impôts, Taxes &amp; versements assimilés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe foncière</li> </ul>	386	767,76	423	443
	<b>64- Charges de personnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cotisations URSSAF</li> </ul>	152	152	152	152
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides ponctuelles</li> <li>• Dispositif SORTIR</li> <li>• Subventions aux associations à vocation sociale</li> </ul>	26 148,18	28 393,49	35 182,38	40 439,32
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	<b>Charges exceptionnelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats minibus</li> </ul>		15 249		
<b>68- Dotations aux amortissements &amp; provisions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotations aux amortissements des immobilisations</li> </ul>	636,59	636,59	636,58	510,25
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (avant déduction des rattachements)</b>		<b>58 245,73</b>	<b>91 669,82</b>	<b>95 238,55</b>	<b>98 514,08</b>
<b>Rattachements de l'année n-1</b>		<b>-2 810,17</b>	<b>-2 626,92</b>	<b>-5 595,18</b>	<b>-5 018,50</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>55 435,56</b>	<b>88 842,90</b>	<b>89 643,37</b>	<b>93 495,58</b>

L'année 2021 a été marquée par le Covid qui n'a pas permis la mise en place de toutes les actions prévues alors que la subvention accordée par la commune avait été augmentée pour atteindre 62 000 €.

Sur cette année 2021, cet écart entre les recettes et dépenses réalisées a entraîné un excédent de fonctionnement reporté s'élevant à + de 38 000 € en 2022.

Du fait de ce fort excédent, dès 2022, la subvention accordée par la commune est redescendue à 45 000 €.

Or, sur les 4 dernières années, le CCAS ne cesse de proposer plus d'actions conduisant à l'augmentation des charges, ainsi que des actions déjà menées qui coûtent de plus en plus chers (Ex : dispositif SORTIR, repas des aînés). En parallèle, la subvention de la commune et les autres recettes ne progressent pas, voire même diminuent. Il en résulte donc une consommation de l'excédent de fonctionnement petit à petit.

L'augmentation de la subvention communale de + 5 000 € l'année dernière n'a pu permettre de ralentir une nouvelle fois cette consommation de l'excédent de fonctionnement.

### Analyse de la section d'investissement

Depuis de nombreuses années, la section d'investissement stagne car il n'y a pratiquement aucune dépense de réalisées (hormis l'achat de l'ancien minibus puis sa revente à la commune).

L'excédent d'investissement est le fruit de la vente d'un leg en 2002.

**Recettes :**

Nomenclature (chapitre)	Objet	Recettes réelles 2021 (en €)	Recettes réelles 2022 (en €)	Recettes réelles 2023 (en €)	Recettes réelles 2024 (en €)
001	Excédent d'investissement reporté	97 622,25	98 258,84	98 895,43	99 532,01
010	FCTVA				2 501,54
24	Immobilisation		15 249,60		
28	Amortissements (arrondi)	636,59	636,59	636,58	490,90
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>98 258,84</b>	<b>114 145,03</b>	<b>99 532,01</b>	<b>102 524,45</b>

**Dépenses :**

Nomenclature (chapitre)	Objet	Dépenses réelles 2022 (en €)	Dépenses réelles 2022 (en €)	Dépenses réelles 2023 (en €)	Dépenses réelles 2024 (en €)
21- Immobilisations corporelle	2182 – Matériel de transport 21848- Mobilier 2185 – Matériel de téléphonie 2188 – Autre immobilisation (cuisinière)	0	15 249,60 0	0	107,09 269,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0</b>	<b>15 249,60</b>	<b>0</b>	<b>376,09</b>

**Orientations budgétaires 2025**

**Section de fonctionnement**

**Recettes :**

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Prévisions 2025 (en €)
70	<b>Produits des services, domaines &amp; ventes diverses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concessions funéraires</li> <li>Remboursement de frais par autres redevables... (minibus, tickets cinéma, voyage seniors, Aquatonic)</li> <li>Cotisations animation par les locataires Helena</li> <li>Appel à projet action aide aux aidants</li> </ul>	29 625,93
74	<b>Dotations &amp; participations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Subvention d'équilibre de la commune</li> </ul>	77 000
75	<b>Autres produits de gestion courante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Revenus des immeubles (cotisation parcelle jardins partagés, loyers baux ruraux)</li> </ul>	2 300

002	Excédent antérieur reporté (arrondi)	9 792,45
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>115 718,38</b>

**Dépenses :**

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Prévisions 2025 (en €)
011 – Charges à caractère général	<b>60- Achats &amp; variations de stocks :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Animation Résidence Helena</li> <li>Voyage ANCV séniors en vacances</li> <li>Carburant minibus</li> </ul>	<b>36 954,55</b>
	<b>61- Autres charges externes - Services extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien minibus</li> <li>Animation repas</li> <li>Mise en place actions diverses</li> </ul>	<b>6 785,56</b>
	<b>62- Autres charges externes – Autres services extérieurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de transport voyage ANCV seniors</li> <li>Traiteur repas des ainés</li> <li>Repas des bénévoles</li> </ul>	<b>23 551,39</b>
	<b>63- Impôts, Taxes &amp; versements assimilés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taxe foncière</li> </ul>	<b>470</b>
	<b>64- Charges de personnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cotisations URSSAF</li> </ul>	<b>165</b>
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aides ponctuelles</li> <li>Dispositif SORTIR</li> <li>Subventions aux associations à vocation sociale</li> </ul>	<b>46 874,89</b>
<b>68- Dotations aux amortissements &amp; provisions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dotations aux amortissements des immobilisations</li> </ul>	<b>916,99</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>115 718,38</b>

L'augmentation des dépenses prévisionnelles en 2025, par rapport au Compte Administratif 2024, s'élève à plus de 16 404,30 €. Cela s'explique par :

- L'augmentation des charges liées au dispositif SORTIR qui devrait atteindre près de 16 500 €, soit un taux de variation de + 42,09 % par rapport aux charges du dispositif SORTIR 2024.
- Une nouvelle augmentation des prix des menus pour le repas des ainés et repas des bénévoles (+ 2 €/personne)
- Des impressions de documents à renouveler (flyers violences intrafamiliales, grands violentomètres dans abribus, tickets verts minibus)
- Une hausse du coût du transport pour le voyage ANCV dont la destination est lointaine (Evian)
- Une nouvelle dépense : les frais de fonctionnement du bâtiment de l'épicerie sociale
- L'anticipation d'une nouvelle augmentation des demandes d'aides facultatives

Afin de maîtriser la progression des charges du budget, des arbitrages doivent être effectués. Ainsi est proposés aux membres du CA de :

- Ne pas mettre en place l'animation prévue sur le marché dans le cadre de la journée des violences intrafamiliales en novembre car trop coûteuse (1200 €) mais prévoir des actions moins onéreuses voire gratuites (« en voiture Nina et Simon(e) »)
- Maîtriser des charges liées à l'animation de la résidence Helena (plus de prise en charge des heures supplémentaires mais récupération de ces heures pour l'animatrice)
- Ne pas racheter de tickets d'entrée à l'Aquatonic, écouler les tickets restants et ne plus proposer cette sortie.

Malgré cela, si l'ensemble des actions du Budget Primitif 2025 se réalisent comme anticipées, l'équilibre sera assuré cette année par la consommation totale de l'Excédent de Fonctionnement. Il n'y pas de marge de manœuvre pour les dépenses imprévues.

Pour rappel, les règles de la comptabilité publique imposent de voter leur section de fonctionnement à l'équilibre. Une fois l'excédent totalement utilisé, il ne sera plus possible de voter un Budget Primitif dans ces conditions d'équilibre.

Ainsi, l'équilibre ne pourra être possible que si :

- Il y a diminution des charges
- Il y a de nouvelles recettes (exemple : participation lors des actions, lors du repas...)
- Il y a augmentation de la participation communale à l'équilibre (subvention d'équilibre) si accord de la commune

Afin d'éviter ce contexte brutal, tout comme ce fut le cas l'année dernière, ces réflexions doivent être de nouveau menées dès à présent.

### Section d'Investissement

Pour 2025, l'excédent reporté de l'exercice 2024 est de **99 646,82 €**.

#### Recettes :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Prévisions 2025 (en €)
001	Excédent d'investissement reporté	99 646,82
28	Amortissements	866,99
024	Cession de terrain	4 250,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>104 763,81</b>

#### Dépenses :

Nomenclature (chapitre)	Objet	Prévisions 2025 (en €)
21- Immobilisations corporelle	2182 – Matériel de transport	50 000
	21848- Mobilier	54 763,81
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>104 763,81</b>

Le CCAS dispose d'une somme confortable en Investissement.

Certains projets d'investissement pourraient se dessiner à l'avenir :

- Achat d'un minibus à la fin du marché d'appel d'offre fin 2025
- Achat d'une cuisine pour la salle de convivialité de la future résidence seniors NEOTOA